

Droits de l'homme : des violations très ordinaires

Autor(en): **Delley, Jean-Daniel**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **25 (1988)**

Heft 922

PDF erstellt am: **31.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1018344>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Démocratie d'artifices

Pouvons-nous espérer qu'après les petits incidents de Séoul (disqualifications, 30 000 policiers mobilisés), les fans des Jeux Olympiques finiront par voir que de l'idéal du baron de Coubertin — sport amateur, fraternité entre les peuples — il ne reste rien?

On peut en douter.

Voyez les dernières élections françaises. Nos amis d'outre-Jura nous concurrencent sérieusement: la moitié d'absentions à leurs municipales. Or, parmi toutes les explications données, dans les journaux, à la radio, à la TV, je crois avoir bien écouté: pas un commentaire relevant qu'après des élections *truquées*, il est bien normal qu'un certain nombre de citoyens s'abstienne...

Car ce sont des élections *truquées* que celles où plus de 10% d'électeurs communistes — je n'ai pas beaucoup de sympathie pour le PC français guidé par M. Marchais, mais cela n'a rien à voir — obtiennent 25 à 30 sièges au lieu des 60 à 65 auxquels ils auraient droit arithmétiquement et en bonne justice.

Car ce sont des élections *truquées* que celles où 10% d'électeurs du Front National — et j'ai pour M. Le Pen une

sainte horreur — obtiennent un seul et unique représentant, au lieu des 60 à 65 auxquels ils auraient droit arithmétiquement, démocratiquement et en bonne justice.

On se réjouit peut-être à court terme, mais on se persuade qu'à moyen et peut-être à long terme, de telles *combinaisons* ne peuvent que retomber sur le nez de ceux qui les ont imaginées — et sur le nôtre.

On se persuade aussi qu'il n'y a plus, à proprement parler, de *démocratie* — c'est-à-dire de pouvoir exercé par le peuple — puisque les décisions sont prises, dans le meilleur des cas, par une minorité, par les représentants de 30% (au plus!) des citoyennes et des citoyens.

«*Truquées*... Vous y allez fort!». Ceci me rappelle le bon M. Mellet, notre professeur de maths au gymnase, un grand bonhomme, d'une exquise courtoisie. Qui nous exposait parfois des manipulations auxquelles je ne comprenais rien. Et parfois même, le premier de la classe, Paul Chêne, lui disait: «Mais Monsieur, c'est un truc! — Pas du tout, répliquait-il indigné, c'est un *artifice de calcul*!» ■

(suite de la page 5)

La situation actuelle est pour le moins paradoxale: la majorité parlementaire n'est pas en mesure de concrétiser son option nucléaire mais elle bloque la politique de rechange indispensable, fondée sur les économies d'énergie; à l'inverse les adversaires du nucléaire, minoritaires, peuvent crier victoire, mais leur succès reste fragile puisqu'ils ne peuvent convaincre la majorité de prendre les mesures nécessaires à l'abandon à terme du nucléaire.

L'option nucléaire continue donc d'hypothéquer la politique énergétique. Le meilleur moyen de la lever, c'est de soumettre très rapidement au peuple les deux initiatives populaires qui exigent l'une le moratoire, l'autre l'abandon du nucléaire. Tous les éléments du problème sont connus, point n'est donc besoin de tergiverser.

Pour le surplus et en prévision du débat sur le projet d'arrêté sur les économies d'énergie annoncé pour la session d'hiver, les parlementaires seraient bien inspirés de prendre deux heures sur leur temps de parole pour se faire expliquer les différents scénarios étudiés par les experts. En effet, le débat de la présente session a révélé que trop nombreux sont encore les députés qui ne maîtrisent pas suffisamment les données du problème et se contentent d'idées reçues. A ce propos signalons la parution d'une petite brochure éditée par le groupe d'experts sur les scénarios énergétiques, intitulée *Les choix énergétiques*, qui présente de manière claire, concise et imagée les principaux éléments de la situation et les différents choix possibles; un tour de force pédagogique qui met le problème énergétique à la portée des écoliers. ■

DROITS DE L'HOMME

Des violations très ordinaires

(jd) La Suisse n'est pas membre du club très étoffé des pays où l'on peut observer des violations grossières et systématiques des droits fondamentaux. Aussi lorsqu'elle adhère en 1974 à la Convention européenne des droits de l'homme, elle n'imagine pas que cet engagement puisse lui poser le moindre problème. C'est du moins ce qui ressort des déclarations faites à l'époque par le Conseil fédéral. Cette mauvaise évaluation de la dynamique de la Convention conduit d'ailleurs le parlement à ne pas soumettre la ratification au référendum obligatoire. Un seul homme conteste alors la procédure choisie: le juge fédéral Kaufmann; selon lui, la juridiction du Conseil de l'Europe est appelée à façonner la Constitution fédérale, ce qui justifie de recourir à la consultation du peuple et des cantons. Si nous l'avions suivi, no-

tre adhésion aurait aujourd'hui une légitimation plus forte.

La Suisse six fois coupable

C'est que, dans l'intervalle, la Suisse ne s'est pas révélée aussi parfaite qu'elle le croyait. A dix reprises, la Cour européenne a eu à traiter de plaintes contre des autorités helvétiques et dans six cas la Suisse a été reconnue coupable: frais de procédure mis à la charge d'un prévenu libéré pour cause de prescription, temporisation excessive du Tribunal fédéral, restriction au droit de mariage, durée exagérée de la détention préventive et, cette année, coup sur coup, absence de recours judiciaire (affaire Belilos) et violation du droit de correspondance d'un détenu. Certes il s'agit de

L'INVITE DE DP

Etre européen en Suisse

Trois années après l'adoption de l'Acte unique, le débat sur l'Europe fait rage enfin en Suisse. Le mot-clé qui émerge, en Suisse allemande, est celui de la «Europafähigkeit», donc de la capacité d'être européen. Ce mot-clé devient mot d'ordre quand il s'agit de freiner des velléités d'intervention de l'Etat. Ne rien faire pour préserver l'environnement, accorder le maximum de faveur à la route, exonérer les entreprises de l'ombre même des obligations fiscales ou sociales — voilà ce qu'est la «Europafähigkeit». La politique de la Berne fédérale rejoint en certains points celle décrite pour le secteur privé. Rester capable de rejoindre l'Europe pour ne pas devoir la rejoindre, c'est le but des grands témoins de l'Office des affaires économiques extérieures.

Nous sommes bien d'accord — il faut se rapprocher de ce qui se passe en Europe. Mais il y a des enjeux que la Suisse méconnaît et qui sont bien plus importants. Les attitudes récentes du Parlement quant à l'en-

traide judiciaire en matière fiscale (projet de l'OCDE), lors de la révision du droit sur les sociétés anonymes et de la loi sur les cartels ont été carrément rétrogrades et vont exactement contre le courant européen. Le Conseil fédéral, qui va nous proposer une nouvelle transversale ferroviaire à travers les Alpes, décréta il y a à peine quelques années qu'un tel projet ne serait pas étudié avant l'an 2000. Le même gouvernement et le même parlement ont pris position contre l'initiative des 40 heures alors que les autorités européennes ont, il y a déjà des années, émis une recommandation pour ces mêmes 40 heures...

La responsabilité civile du producteur est générale depuis le 1^{er} août dans toute la Communauté européenne. Elle renverse le fardeau de la preuve dans les litiges avec les consommateurs et les écologistes, à savoir que le producteur doit prouver l'innocuité et non pas le consommateur la nocivité. Ce nouveau droit fut jugé comme complètement

violations très ordinaires, mais qui mettent en évidence des lacunes dans les garanties de procédure. De toute façon, une stigmatisation dure à accepter pour un pays qui se croit volontiers au-dessus de tout soupçon grâce à la multiplicité des moyens de contrôle démocratique à disposition des citoyens.

Ce n'est pas tout. L'impact de la juridiction européenne sur notre droit interne ne se limite pas à ces seules affaires: le Tribunal fédéral, après une certaine résistance initiale, tient maintenant compte de la jurisprudence de la Cour de Strasbourg dans ses jugements.

D'où l'agacement reflété par le postulat Daniöth (PDC, Uri), repoussé de justesse par le Conseil des Etats. Le député uranais a rappelé que la Suisse s'est constituée il y a sept siècles sur le refus des juges étrangers. Il a oublié d'ajouter

qu'alors ces juges représentaient un pouvoir impérialiste et honni; aujourd'hui la Cour européenne des droits de l'homme applique une convention qui fixe les valeurs fondamentales de la démocratie et un juge suisse y siège. Dès lors on ne peut que s'étonner que, dans un Conseil qualifié parfois de conscience juridique, il se trouve quinze parlementaires pour approuver une réaction aussi infantile: plutôt que d'évoquer le retrait de notre adhésion, mettons nos efforts à perfectionner les droits des individus, surtout lorsque détenus ou étrangers, ils sont les maillons les plus vulnérables de la société. ■

Pour une présentation exhaustive des rapports entre la Suisse et la Cour européenne des droits de l'homme, voir *Plädoyer*, août 1988.

impossible à mettre en œuvre en Suisse — aujourd'hui tous les exportateurs suisses s'y conforment... sauf pour leur clients suisses.

Les esprits eux-mêmes semblent plutôt s'éloigner de l'Europe que de s'en approcher à en juger par certains indices culturels.

La vague d'expression en dialecte qui déferle sur la Suisse allemande, dans les médias, dans la publicité, dans les écoles, voire dans les lettres privées qu'on reçoit, en est un. Le résultat de cette vague — et d'une obstination atavique répandue dans la vieille génération contre le bon allemand — est qu'aujourd'hui très peu de Suisses allemands savent s'exprimer correctement et sans accent dans une des grandes langues européennes.

La Suisse est loin du compte pour être européenne, mais pas dans les domaines qui sont importants aux puissants de l'heure!

Beat Kappeler

L'invité de DP s'exprime librement dans cette tribune. Beat Kappeler est secrétaire de l'Union syndicale suisse (USS).

DP Domaine Public

Rédacteur responsable:

Jean-Daniel Delley (jd)

Rédacteur: Pierre Imhof

Ont également collaboré à ce numéro:

Jean-Pierre Bossy

François Brutsch

Jean-Daniel Delley (jd)

André Gavillet (ag)

Jacques Guyaz (jg)

Yvette Jaggi (yj)

Charles-F. Pochon (cfp)

Points de vue: Jean-Louis Cornuz

Jean-Claude Favez

Pierre Lehmann

L'invité de DP: Beat Kappeler

Abonnement:

65 francs pour une année

Administration, rédaction:

Saint Pierre 1, case postale 2612

1002 Lausanne

Tél: 021 22 69 10 **CCP:** 10-15527-9

Composition et maquette:

Liliane Berthoud, Françoise Gavillet

Pierre Imhof

Impression:

Imprimerie des Arts et Métiers SA